

La Voix des Paysans



Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

et des Unions Syndicales des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9^e)

Action et Défense Professionnelle

SECRETARIAT GÉNÉRAL :
M. LOISY, Boite Postale N° 4, La Roche-sur-Yon
C. C. POSTAUX NANTES 317 05
LOISY, Les Lucs-sur-Boulogne

**Rester
nous-mêmes
et collaborer,
restera la devise de
notre Organisation
Syndicale.**

Lettre ouverte à MM. les Parlementaires

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Au mois de janvier dernier, nous avons adressé une lettre qui démontrait, avec quelques photos à l'appui, l'état lamentable de nos chemins et nous vous demandions de remédier au plus vite à cette grande misère de nos campagnes.

Nous avons reçu de vagues réponses, et nous pataugeons encore.

Le sort des Paysans est-il donc si éloigné de vos préoccupations que vous estimiez qu'il n'y a rien d'autre à faire pour eux que de voter des lois, dont l'effet très lointain est fort problématique, tandis que la situation des chemins ruraux nous cause chaque jour les pires dommages et les pires misères.

Cette situation n'est pas cependant particulière à la Vendée paysanne, puisque de tous les côtés, en France, on fait écho à nos revendications et qu'à peu d'exception près, on souffre partout du même mal, des mêmes chemins à fondrière, de la même boue.

Sommes-nous donc condamnés à être les éternels sacrifiés? Alors que la tribune du Parlement retentit de discours enflammés sur l'amélioration du sort des Travailleurs, alors qu'à la presque unanimité vous avez voté des lois sociales, très heureuses certes, à bien des points de vue, mais dont nous subissons les lourdes conséquences par la montée continue des prix, sans d'autre part en bénéficier, allons-nous être obligés, nous, qui cependant ne sommes pas des travailleurs français de seconde zone, de patauger sans rémission, dans une boue qui expose nos enfants et tous les nôtres aux plus graves inconvénients, aux pires maladies, et qui chaque jour augmente considérablement notre peine.

Nous vous avons demandé de modifier la loi de 1881 qui encourage la négligence des communes.... Cette modification est-elle donc au-dessous de vos possibilités, tandis que les journaux nous rapportent de longs débats politiques qui pourraient être un peu réduits pour vous permettre d'examiner une question vitale, du genre de celle dont nous vous entretenons.

Nous vous avons demandé un appoint sur les milliards qui sont dépensés au titre de l'outillage national.... Ne croyez-vous pas qu'une partie de ces sommes ne serait pas si bien utilisée qu'à des embellissements et des aménagements dont l'urgence et l'utilité même paraissent si discutables?

Nous constatons par exemple qu'on octroie des centaines de millions à l'Exposition, qui certes, peut-être une heureuse manifestation française, mais qui nous oblige à dire que si on trouve de l'argent pour éblouir des étrangers, ceux-ci ignoreront que derrière cette façade on ne trouve pas un sou pour sortir le paysan français de la boue, alors que son labeur ingrat procure cependant en grande partie aux français, la nourriture indispensable.

Nous voulons donc, encore une fois, intervenir auprès de vous, et nous ne nous lasserons pas de le faire.

Aidez-nous, faites-nous sortir d'une situation qui n'a que trop duré et qui, nous le répétons, ne peut subsister plus longtemps.

Nous ne pouvons croire que vous nous laisserez réclamer en vain.

Dans cette espoir, nous vous prions de croire, Messieurs les Parlementaires, à nos sentiments les meilleurs.

Pour la Chambre Syndicale,
LE PRÉSIDENT : A. BOISLIVEAU.

Dans les chaintres...

Vingt-trois avril. En ce matin de Saint-Georges, le voyageur circulant sur les routes de Vendée, rencontre de longues files de charrettes.

Un beau soleil qui a daigné faire enfin son apparition après avoir si longtemps caché ses rayons, donne à tous, et aux conducteurs de ses charrettes un air de gaieté.

Il y a aussi il est vrai la joie de se retrouver ensemble pour une journée, car c'est, il faut l'avouer, un moment de détente qui permet de passer en revue la situation, de se renseigner mutuellement sur les divers travaux de la profession, etc...

Mais tout de même, on ne peut penser sans mélancolie au sort de certains de nos camarades qui, pour des raisons majeures, quillent en ce jour cette terre qu'ils travaillaient depuis de longues années et qui ne peut plus les faire vivre.

D'autres ont dû changer parce que le manque de bras les oblige à prendre une exploitation plus petite.

D'autres enfin, trouvant des conditions plus avantageuses ont, après bien des hésitations quitté la terre qu'ils exploitaient depuis longtemps quelquefois de pères en fils, pour trouver ailleurs un travail plus rémunérateur, et pour leur famille une vie plus digne.

Il y en a aussi qui, fatigués de patauger au fond d'un village sans route, ont préféré une exploitation mieux desservie, et à ce sujet on se demande quand on « comprendra enfin que parmi les revendications urgentes de la culture, celle-ci est au premier plan.

Pour faire du bon travail, il faut être à pied sec.

Que l'on nous sorte d'abord de la boue.

DUBOCAGE.

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général de la Vendée s'est réuni à La Roche-sur-Yon, le 21 avril 1937.

Le Président a fait un long discours où il a parlé des ravages de la tempête sur nos côtes, et de la situation politique.

Le programme de ces assises parle de tout, sauf des chemins ruraux.

La question est enterrée, mais les Conseillers généraux qui prétendent représenter les cultivateurs vendéens, s'imaginent-ils donc que nous nous tenons pour satisfaits d'une vague délibération comme celle de la dernière session, alors que leur rôle peut-être prépondérant pour le sujet qui nous intéresse.

Pourtant, pour la plupart, ils vivent au milieu de nous, ils connaissent nos chemins, ils savent notre peine. Est-ce que les soucis politiques passeront chez eux avant le souci de l'intérêt général de la majorité de leurs électeurs.

Nous verrons bien.

Mais qu'ils sachent que le jour venu, nous nous trouverons là pour leur rappeler leur négligence à quelque opinion qu'ils appartiennent et que nous ne nous satisferons pas de belles phrases ou de votes rapidement bâclés.

Allons, Messieurs les Conseillers généraux de Vendée, un peu de courage et d'activité. N'oubliez pas dans votre confortable salle de délibération que les paysans vos électeurs, ont besoin de votre appui pour remédier à une situation qui, nous le répétons, n'a que trop duré.

La Voix des Paysans.

26 et 27 Juin
à PARIS



Congrès
Confédéral

CINQUANTENAIRE

du

SYNDICALISME

CHRÉTIEN

Exposition
Internationale

Le Congrès de l'Union Régionale de la C. F. T. C., qui s'est tenu à Niort le 25 Avril, a connu un magnifique succès.

Notre Fédération y était représentée.

Le compte rendu de cette journée sera publié dans notre prochain numéro.

Laisserons-nous les Jeunes Paysans quitter la terre ?

De part et d'autre, on entend dire : Tous nos jeunes gens quittent la terre pour s'en aller en ville, et il paraît que cela étonne certaines gens.

Pour ma part, je ne m'étonne pas du tout.

Prenons un jeune cultivateur de 25 ans soucieux de son avenir et désirant fonder une famille. Dans bien des cas, il n'a pas un sou en poche, et pourtant, il a travaillé du matin au soir, quelquefois dimanches et fêtes, pour un chrétien, cela fait mal au cœur. Nous sommes en effet réduits à deux hommes pour exploiter 30 hectares de terre, là, où il y en avait quatre avant guerre. L'idée de la ville lui passa par la tête, il entrevoit la semaine de quarante heures, quinze jours de congés payés, et aussi l'organisation syndicale qui existe chez les travailleurs des villes qui, eux, ont compris il y a déjà longtemps que là était le salut de leur profession.

Si l'on parle de syndicat dans nos campagnes, beaucoup encore, même parmi les jeunes paysans, ne comprennent pas le sens et la force de ce mot, et seraient tentés d'écouter plutôt ceux qui, par intérêt, le traitent de révolutionnaire.

Voilà ce qui fait la lenteur de l'organisation paysanne. Oui, il vous faut un syndicat professionnel de façon que nos intérêts soient défendus par nous-mêmes, et non par des étrangers à la profession.

Si nous nous groupons en syndicats paysans, nous les jeunes, sous les auspices de la C. F. T. C., nous reprendrons goût à la terre, car nous aimons la vie des champs, mais nous ne voulons plus être délaissés comme des gens que l'on ne connaît pas. Nous voulons que l'on nous sorte de la boue dans laquelle nous vivons plus de la moitié de l'année. Nous ne voulons plus, quand on a besoin du médecin la nuit, être obligé de leur offrir, — malgré le dévouement dont ils font preuve, — de les reconduire en charette à la route. J'en parle en connaissance de cause.

Nous resterons à la terre si nos revendications sont entendues, et si l'on nous vient en aide, sinon, nous risquons avant 10 ans, de voir nos champs remplis de genêts et d'ajoncs, nos prés pas fauchés et la campagne abandonnée.

Mes amis les jeunes, restez à la terre et syndiquez-vous.

Prosper BOUSSEAU.

Chemins de boue

Si nos routes nationales sont notre gloire, nos chemins ruraux sont notre honte.

La terre de ce pays. Dans la belle saison, passe encore. Le printemps chante. Mais l'hiver !

Alors, dans certaines régions, ils deviennent des cloaques, des marais.

Des kilomètres de boue.

Des fleuves où nagent des poissons.

Une vase qui évoque les rizières de l'Indochine et qui interdit l'accès des fermes.

Impossible à la machine de s'aventurer dans ces fondrières. Pour l'en tirer, il faudrait des troupeaux de bœufs.

Il est des jours où le boulanger ne peut plus apporter sa miche au paysan, où le médecin appelé auprès d'un malade ne peut lui porter secours.

Quant à l'enfant, il passe partout, il patage, il a de la boue jusqu'aux yeux; il arrive tout de même à l'école.

Jusqu'au jour où la fièvre le cloue au lit.

Revenez à la terre. C'est vite dit. Il faut encore avoir pied.

Aussi, avons-nous été ravis de lire la dernière circulaire du ministre de l'Agriculture aux Communes : on va refaire les chemins d'intérêt agricole.

DANS LA VIENNE

Une CONFÉRENCE à CISSÉ

Depuis que le Front Populaire dirige la barque de la France par sa majorité à la Chambre des Députés et au Sénat, il sème à jet continué les lois sociales, jetant le désarroi partout, brisant les règlements qui régissaient la société. Il nous conduit vers un monde nouveau selon l'expression consacrée. Quel sera ce monde nouveau ? Quelles en seront les modalités ? Sera-t-il plus juste que l'ancien ? Apportera-t-il plus de bonheur dans la société et plus particulièrement aux travailleurs ? Apporte-t-il au contraire plus de misères et moins de libertés ? C'est le secret de Dieu. Mais c'est le moment de se souvenir du proverbe : Aide-toi et le ciel t'aidera. Les Papes nous y invitent depuis plus de cinquante ans. Le Cardinal Archevêque de Paris, combien d'Evêques, combien de catholiques vraiment sociaux nous y invitent également.

Depuis plusieurs années, un petit groupe de Catholiques de Cissé se réunissent assez fréquemment à la veillée chez M. le Curé pour les chants et pour s'entretenir sur l'Evangile et les questions religieuses, afin de s'encourager dans la vie chrétienne.

Pendant le mois de Décembre, en lisant les recommandations de former des syndicats spécialisés à la profession, même pour l'agriculture, à la suite des projets de loi sur les contrats collectifs, M. le Curé et le petit groupe eurent l'idée de former un syndicat chrétien d'exploitants agricoles, qui serait affilié à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Le syndicat chrétien d'exploitants agricoles fut fondé et déclaré en janvier 1937. C'était le premier dans la Vienne. Ensuite, il fut question d'établir un syndicat libre d'ouvriers agricoles également affilié à C. F. T. C., afin de maintenir la fraternité de l'union entre les patrons et les ouvriers. Ce syndicat fut établi et déclaré en février.

Il s'agissait ensuite de faire connaître la raison d'être de ces syndicats, leurs avantages, leur fonctionnement. Pour cela, M. le Curé fit appel à un homme de la terre, paysan, cultivant lui-même M. Martineau, Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles. M. Martineau, qui se dévoue pour cette question de syndicats chrétiens de paysans, en Vendée et Loire-Inférieure depuis plus de 5 ans, voulut bien accepter de venir faire une conférence sur ce sujet.

La conférence eut lieu le dimanche 4 avril 1937, dans la grande salle Guillon, sous la présidence de M. Raoul Baucher, Président du groupe des Hommes Catholiques du Poitou pour Cissé, qui avait convoqué par lettre les hommes catholiques. M. le Curé, le jour de Pâques à l'église, en annonçant la réunion avait invité tous les exploitants agricoles, tous les ouvriers agricoles.

Seulement, voilà : les chemins ruraux sont-ils d'intérêt agricole ?

Vous allez voir que nous nous casserons encore le nez sur cette chi-noiserie-là.

Vous allez voir que les chemins ruraux n'appartiennent à personne.

« Ce n'est pas mon rayon », dira le génie rural. « Voyez les travaux publics ». « Jamais de la vie », diront les travaux publics, « c'est l'affaire des communes ». « Hélas ! gémiront les communes, ils ne sont pas à moi, mais aux riverains ».

Les riverains formeront un syndicat qui fera une demande qui se trompera d'adresse, qui, ballottée de ministère en ministère et de conseil en chambre, s'en ira sombrer dans les oubliettes de carton vert de l'administration que l'Europe nous envoie.

Et pendant que leurs enfants continueront à grelotter de fièvre, ils continueront, les riverains, à pêcher à la ligne, l'hiver, dans les chemins ruraux.

Jean Le MEUR.

les, puisque la conférence intéressait tous les agriculteurs. De fait, il en vint un bon nombre, plus de 100 personnes dont quelques femmes. Plusieurs furent empêchés d'y venir ou d'arriver dès le commencement en raison d'une fête sportive et musicale, dans une commune voisine, où l'Harmonie de Cissé prêtait son concours.

Au début, M. le Curé présenta M. Martineau.

« Messieurs,

« Très probablement, il en est « parmi vous qui se demandent « pourquoi M. le Curé de Cissé s'est « occupé de cette question de syndi- « cat agricole. Il est évident que ce « n'est pas son ressort.

« Je vais vous en donner la rai- « son.

« Les Papes qui se sont succédés « depuis plus de 50 ans, ont recom- « mandé dans leurs encycliques de « se grouper par profession, disant « que ces groupements étaient ration- « nels et naturels. Les Papes par- « laient au monde entier, et tout ce « qui se passe à l'heure actuelle dé- « montre combien ils avaient rai- « son et combien on aurait dû sui- « vre leurs conseils.

« Quittons l'Univers et bornons- « nous à la France. Depuis quelques « années, le Cardinal Verdier, ar- « chevêque de Paris, combien de « fois ne l'a-t-il pas recommandé, « encouragé. Il n'y a pas longtemps, « il disait notamment : Nous allons « vers un monde nouveau; qu'on le « veuille ou qu'on ne le veuille pas. « Au lieu de le trouver, il faut y « entrer, prendre ce qu'il y a de « bon, le diriger dans le chemin de « la justice et empêcher d'aller vers « le mal.

« Avec le Cardinal Verdier, un « bon nombre d'Evêques ont parlé « dans ce sens. Je vous ai dit di- « manche dernier, la pensée de M. « l'Evêque de Poitiers, exprimée « en juin 1936. Des catholiques « éminents, depuis M. de Mun, ont « travaillé dans ce sens depuis plus « de 50 ans, mais on n'a pas voulu « les écouter, alors qu'ils propo- « saient des lois selon l'Evangile.

« Par suite des événements qui se « sont succédés depuis un demi- « siècle, des hommes aux senti- « ments non chrétiens ont pris quel- « ques bons principes puisés dans « l'Evangile et dans les encycliques « des Papes. Ils ont arrangés ces « principes à leur façon et ils nous « ont conduit vers un ordre social, « qui à l'heure actuelle, épouvante « tout le monde par son imprévu et « par ses injustices trop certaines.

« Suivant les conseils des Papes, des « Evêques, votre curé a pensé qu'il « serait bon et bien de s'organiser « dans la profession agricole puis- « que tous vous êtes agriculteurs. « Avec quelques bonnes volontés, il « a jeté les fondements d'un syndi- « cat chrétien d'exploitants agricul- « tes et d'un syndicat libre d'ou- « vriers agricoles.

« Il s'agissait maintenant de trai- « ter de ces questions devant vous « tous. Il est certain que je ne suis « pas suffisamment au courant pour « vous en faire un bon exposé. Il « fallait donc trouver quelqu'un qui « puisse le faire. Les syndicats for- « més doivent être affiliés à la C. F. « T. C. à Paris et à une Fédération « régionale de syndicats chrétiens « d'exploitants agricoles — cette Fé- « dération régionale pour nous est « la Fédération des Syndicats Chré- « tiens d'exploitants agricoles de la « Vendée et de la Loire-Inférieure.

« Le Président de cette Fédéra- « tion, M. Martineau, a bien voulu « accepter de venir à Cissé vous do- « cumenter sur toutes ces questions, « et je l'en remercie. M. Martineau « m'en voudrait si je disais tous les « témoignages de confiance qui lui « ont été donnés, pour avoir orga- « nisé, maintenu, multiplié les syn- « dicats chrétiens d'exploitants agri- « coles dans la Vendée et la Loire- « Inférieure.

« M. Martineau va donc vous dire « ce qu'il a vécu. Je suis persuadé « que vous serez tous contents de « son exposé. Après sa conférence,

« M. Martineau volontiers répondra « aux explications qui lui seront de- « mandées, dans un entretien avec « vous. Je laisse maintenant la paro- « le à M. Martineau ».

M. Martineau, prenant la parole, intéressa vivement l'auditoire pendant une heure et demie, et volontiers on l'aurait écouté plus longtemps. Il nous exposa la crise de l'agriculture, la mévente des produits agricoles, le peu de considération que l'on a pour les agriculteurs, le mépris que beaucoup leur manifeste, le peu d'attention que même les gouvernants ont pour leurs doléances. Il y aurait bien cependant pour défendre leurs intérêts les chambres d'agriculture, des syndicats agricoles qu'il appelle des syndicats boutiques... Mais la politique y tient plus de place que les intérêts des agriculteurs. De plus ceux qui dirigent ces groupes, le plus souvent, ne sont pas des paysans, exploitants eux-mêmes leurs terres, cultivant leurs champs. Dès lors le sort des travailleurs de la terre les laisse indifférents. De là le peu de résultats obtenus par les syndicats mixtes et les chambres d'agriculture. Il en serait tout autrement si le syndicat agricole était formé par des travailleurs vrais de la terre et dirigé par eux-mêmes. Il y a parmi les paysans assez d'élites, assez d'hommes intelligents pour en prendre la direction : Avant tout et par-dessus tout, il faut le dévouement.

M. Martineau nous donne des détails sur la fondation et l'organisation de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles. Il nous parle de l'Union Syndicale des Paysans de la Vendée et de la Loire-Inférieure, des difficultés rencontrées au début et depuis. Leur programme, comme celui de la C. F. T. C. s'appuie sur la doctrine sociale de l'Evangile du Christ et sur la doctrine sociale des encycliques des Papes.

Le conférencier nous donne un aperçu des avantages obtenus par les syndicats par ex. : pour l'échange blé-pain dans la Vendée et en particulier pour l'amélioration des chemins qui, en Vendée, sont impraticables pendant une grande partie de l'année. Ces syndicats agricoles peuvent rendre de grands services aux agriculteurs. Ils seront écoutés et obtiendront de l'être, s'ils sont formés et dirigés par des agriculteurs exploitants, sachant ce qu'ils demandent, ce qui leur faut. Ils seront surtout écoutés s'ils sont tous groupés et nombreux.

M. Martineau engage alors à donner son nom et sa cotisation au syndicat chrétien. Il fait un appel vibrant aux jeunes et particulièrement à ceux de la J. A. C. (Jeunesse Agricole Chrétienne), afin qu'ils deviennent des militants pour la défense des exploitants agricoles et du syndicat chrétien.

A plusieurs reprises, pendant sa conférence, M. Martineau fit allusion au syndicat libre des ouvriers agricoles, montrant que leurs intérêts étaient les mêmes que ceux des exploitants agricoles. C'est pourquoi l'entente doit être facile, d'autant plus qu'ils sont fondés en même temps, dans le même esprit d'union, ce dont il les félicite.

Pendant sa conférence, M. Martineau fut écouté dans le plus grand silence. A plusieurs reprises, les applaudissements unanimes ont montré que l'on suivait bien ses explications et que l'on approuvait ses paroles. A la fin, M. Martineau fut applaudi chaleureusement.

M. le Curé remercia M. Martineau qui, ensuite, engagea avec diverses personnes la conversation sur diverses questions de détails. L'impression produite par cette conférence fut excellente auprès de tous les auditeurs qui, dans l'ensemble, comprendront mieux la nécessité de s'unir pour défendre leurs intérêts dans l'agriculture. Après les paroles éloquentes de M. Martineau, nul doute que le grand nombre ne donne son nom au Syndicat Chrétien d'Exploitants Agricoles ou au Syndicat libre d'Ouvriers Agricoles.

Un assistant.

Voir en page 4 :
Les Allocations Familiales
en Agriculture.

Memento du Militant

Le militant isolé doit travailler pour « La Voix des Paysans » et pour son syndicat.

Pour « La Voix des Paysans », le moins qu'il puisse faire est, après l'avoir lue, de la passer à des amis non-syndiqués.

Puis, il dressera soigneusement une liste des personnes sympathiques à notre groupement, pour que le secrétariat lui adresse au moins un numéro de notre journal.

Pour le syndicat, le militant isolé doit faire un effort du même ordre. En premier lieu, il enverra son adhésion et versera sa cotisation au compte courant 317.05 Nantes. Il saisira toute occasion de faire connaître l'Union, soit au hasard des conversations individuelles, soit par une série de visites et démarches particulières auprès des personnes choisies. Il recrutera aussi bientôt des adhérents, dans son milieu. Il sera le correspondant de « La Voix des Paysans » qu'il renseignera sur les événements intéressant la localité qu'il habite.

Ainsi, une action méthodique et persévérante ne tardera pas à aboutir à la constitution d'un syndicat local de l'Union qui ne groupera généralement au début qu'un petit nombre de membres, mais bien décidés à agir et formant dès lors un foyer de vie et d'amitié syndicale.

Cultivateurs, syndiquons-nous !

Les soldats de Napoléon grognaient et marchaient toujours, c'était des braves.

Certains cultivateurs grognent et ne marchent jamais, ce sont des hommes sans dignité et sans énergie.

Entendez-les se plaindre : « La culture a toujours été sacrifiée, le paysan a toujours été le petit. Nous aurions droit à plus d'égards. On ne nous considère pas ». C'est la première partie du concert.

Ecoutez la seconde : « Pourquoi se syndiquer ? C'est bon pour les ouvriers, les fonctionnaires, les employés. Nous autres, on a ni chômage, ni grève. Un tel m'a dit qu'il ne le fallait pas... etc, etc... »

L'individualisme aidant, courageusement on s'abstient. On laisse de côté le devoir social, et l'on se met au rang du profiteur à l'œil qui, sans payer de cotisation, a déjà sans s'en apercevoir, encaissé grâce au syndicat plus de 20 fois le prix de celle payée par ses camarades.

Un tel état d'esprit doit changer. Si nous voulons que notre sort s'améliore, si nous voulons dans les réformes sociales actuelles être traité sur un pied d'égalité vis-à-vis des autres corporations, disons bien haut à nos camarades : Venez, venez grossir avec nous les rangs de la C. F. T. C. Plus d'individualisme, plus d'égoïsme, et ensemble dans la paix et la justice, nous apprendrons non seulement à nous défendre, mais aussi à nous aimer.

NOTE DU SECRÉTARIAT

Nos camarades demandent — et avec raison — que le journal paraisse le premier dimanche du mois.

Pour cela, je fais appel une fois de plus au dévouement des secrétaires et dirigeants de syndicats.

La saison des grands travaux est arrivée, et il est certain que le retard provoqué par le mauvais temps sera encore non seulement un surcroît de travail, mais aussi un souci à ajouter à tant d'autres.

Dans les circonstances difficiles, tournons-nous plus résolument vers notre syndicat professionnel.

Il est nécessaire, vous le savez, que tous les comptes-rendus soient envoyés le plus tôt possible après la réunion, ainsi que les articles que nos camarades ne manqueront pas d'envoyer, si courts soient-ils.

Avec de la discipline et un peu de bonne volonté, notre petit journal si attendu, deviendra indispensable à tous, par ce que compris de tous et par son énergie à défendre ceux qui travaillent la terre.

LA VIE SYNDICALE

VENDEE

Réunion de la Chambre Syndicale

La Chambre Syndicale s'est réunie à La Roche-sur-Yon, le 12 avril 1937, à l'Hôtel de France, à 11 heures.

Présents : Breteau, Potier, Chailou, Renaudineau, Tessier, Chabot.

Maréchalerie. — La Chambre Syndicale prend connaissance d'une lettre du président du Syndicat de la Maréchalerie, ainsi que des tarifs nouveaux présentés par ce Syndicat.

Les membres présents déclarent que ce tarif ne saurait être uniforme entre la ville et la campagne. Ils s'élèvent contre l'interdiction faite aux fournisseurs de livrer de la marchandise à des non-artisans. Cela est un secret professionnel.

Allocations Familiales. — La circulaire envoyée à chaque syndicat au sujet des Allocations familiales devra être étudiée et les réponses envoyées au Secrétariat.

J. POTIER. — Le capital engagé

par le cultivateur est un instrument de travail et doit être considéré comme tel.

Usages locaux. — H. Tessier demande que la question des usages locaux soit étudiée. Des réformes doivent être envisagées à commencer par la révision de la Commission nommée à cet effet, où les exploitants n'ont pas la place qui leur revient. Cette question sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Réunions d'été. — En vue d'éviter des déplacements pendant la période des grands travaux, il est prévu que les réunions d'été seront espacées. Toutefois, la Chambre Syndicale sera convoquée en réunion extraordinaire si le besoin s'en fait sentir.

La réunion de mai aura lieu comme d'habitude, le jour de la foire de La Roche.

La séance est levée à 13 heures.

Gorges

La majeure partie des adhérents étaient présents à notre dernière réunion.

Après la mise à jour des cotisations, l'on procéda au paiement des engrais reçus dernièrement.

Un de nos camarades nous fit ensuite une petite causerie sur les décisions de l'Union Syndicale pour l'amélioration des intérêts paysans. Pour cela, il faut s'unir, dit-il, avec la ferme volonté de s'entraider. C'est le seul moyen de salut.

Après une discussion amicale sur ce que l'on pourrait tenter d'améliorer si l'on était encore groupé d'avantage, on se donna rendez-vous pour une prochaine réunion, avec l'espoir d'y rencontrer de nouveaux camarades, ce qui rendra ainsi notre vie syndicale puissante et forte.

Un membre du Bureau.

La Chapelle-Basse-Mer

Une importante réunion organisée par le Syndicat de La Chapelle-Basse-Mer, a eu lieu le dimanche 18 avril, en la salle des Anciens Combattants.

Un grand nombre de nos camarades sont venus entendre un exposé sur notre organisation professionnelle payanne donné par notre ami Jean Martineau, Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

En une longue et très intéressante causerie, J. Martineau dit pourquoi et plus que jamais nous devons nous unir en de véritables syndicats professionnels et comment nous entendons soutenir dans l'ordre et la justice, nos légitimes revendications.

Des applaudissements chaleureux prouvèrent que tel est bien l'avis de tous.

A la fin de la réunion, un bon nombre de nos camarades se firent inscrire. Et nous voulons croire que tous les cultivateurs de La Chapelle-Basse-Mer, soucieux de leurs intérêts, viendront grossir nos rangs et travailler avec nous au relèvement et au mieux-être de notre profession.

Le Bureau.

Chauché

Compte rendu de la réunion du 11 avril

A midi, une trentaine de syndiqués étaient présents dans la salle de l'école communale.

Affaires discutées : semence de pommes de terre, ainsi que de maïs. Nous prenons une commande d'engrais de printemps.

Il a été question des allocations familiales et nous y reviendrons à la prochaine réunion, qui aura lieu le 9 mai. Nous invitons tous les adhérents à y assister.

Le Bureau.

Unissons-nous !

Groupons-nous !

Défen lons-nous !

LOIRE-INFÉRIEURE

Réunion du Conseil Syndical de l'U. S. P. L. I.

Le Conseil Syndical de l'Union de Loire-Inférieure s'est réuni à Nantes le 8 avril 1937, rue de Bel-Air, à 10 h. 30.

Présents : G. Vivant, E. Meil'raais, J.-M. Cormerais, P. Forgeau, F. Richard, J. Brelet, L. Guibert, J. Charbonnier, J. Gouraud, L. Maisonneuve, J. Martineau.

En ouvrant la séance, le Président, Georges Vivant, donne la parole à J. Martineau, Président de la Fédération, qui dit quelques mots sur la C. F. T. C. « Nous sommes résolus, dit-il, à revendiquer tous nos droits, mais nous le ferons dans l'ordre, en évitant les méthodes de violence, qui ne serviraient à rien. Nous voulons être une force calme, seul moyen de faire du bon travail.

Le Président propose ensuite à l'assemblée que des commissions soient nommées pour l'étude des principales revendications. Pour la question importante des Complants sont désignés : J.-M. Cormerais, P. Ripoche, J. Gouraud.

Allocations familiales. — Une circulaire a été adressée à tous les syndicats au sujet des allocations familiales. Le président demande à ce que chaque groupement local étudie la question en faisant part des observations qui peuvent être formulées.

J. Martineau déclare qu'en attendant nous ferons campagne pour les allocations familiales égales pour tous.

Prix de revient du blé. — Le

Les Essarts

Compte rendu de notre réunion d'avril

Notre réunion d'avril fut peu importante en raison du petit nombre d'assistants. Nous avions à voir ensemble la question des allocations familiales, de la tuberculose bovine, etc...

Au sujet des engrais pour le printemps, nous allons en recevoir plusieurs wagons en cette fin d'avril. Nous devons recevoir également des maïs de semence en Ruffec et Lauraguais. Ceux qui n'ont pas encore fait leurs commandes sont priés de les faire au plus tôt.

Nos réunions auront lieu comme d'habitude, le premier dimanche de chaque mois, mais à 9 heures (ancienne).

Legé

Nos Réunions

La réunion ordinaire de mars a eu lieu comme d'habitude le premier dimanche. Une bonne partie de nos adhérents étaient présents.

Il a été procédé au paiement des engrais précédemment reçus.

Avis important. — La prochaine réunion aura lieu le dimanche 2 mai hôtel Yon, à 9 heures. Cette réunion est importante.

Ordre du jour :

1° Paiement des superphosphates reçus dernièrement, dernier délai pour ceux qui ne seraient pas en règle;

2° Commandes des engrais d'été;

3° La question de la vente du beurre dans la région;

4° Nos rapports avec l'artisanat et le commerce local;

5° La vie confédérale : Congrès de la C. F. T. C. à Paris.

Tous présents.

Le Trésorier :

Pierre FORGEAU.

Saint-Julien-de-Concelles

Nos Deuils

Le 19 avril, une foule nombreuse conduisait à la dernière demeure notre camarade Alexandre Sétard, de la Guilbaudière. Il fut un spécialiste convaincu et toujours prêt à donner un bon conseil. Nous prions sa famille, en cette douloureuse circonstance, de recevoir les sentiments émus de ses camarades du syndicat de Saint-Julien.

Compte rendu de notre dernière réunion

Notre dernière réunion fut très suivie. Une soixantaine de syndiqués y assistaient. Notre président fit plusieurs communications très intéressantes, notamment sur les allocations familiales pour les exploitants agricoles. Ensuite, trois nouveaux adhérents se firent inscrire. Notre prochaine réunion aura lieu le 9 mai à 10 h., au Café Merceron.

R. PINEAU.

Le Contrôle Laitier et Beurrier

Les Services Agricoles commencent :

Le but du cultivateur doit être de tirer le plus large bénéfice de son exploitation, c'est-à-dire d'obtenir d'un minimum de dépenses, le maximum de profit. Les animaux médiocres coûtent autant à nourrir que les bons, mais rapportent beaucoup moins, si bien que les premiers obligent à une dépense par unité de produit beaucoup plus élevée que les seconds. Certaines vaches donnent 4.000 litres de lait par an sans manger plus que d'autres qui n'en donnent que 2.000 litres. La bonne vache fournit donc le litre de lait à un prix beaucoup moins élevé que la mauvaise.

Dans une région comme la nôtre, où l'agriculture tire une très grosse part de ses recettes de la production de lait, la question de l'amélioration des vaches laitières est extrêmement importante. Elle pourrait se traduire par un accroissement sensible de la production sans augmenter les cheptels vifs, et même en les diminuant quelquefois un peu dans certains domaines où ils sont trop nombreux, par rapport à la nourriture dont il dispose.

Comment atteindre ce résultat ?

a) Par un choix judicieux des bêtes, complété, à l'étable, par un contrôle rigoureux du rendement, avec élimination de celles qui se montrent mauvaises ou médiocres;

b) En faisant jouer l'hérédité en faveur de l'amélioration de la production laitière.

Choix des vaches. — Contrôle du rendement. — L'examen, à l'œil et au toucher, d'une vache laitière, ne suffit pas toujours pour se rendre compte du rendement qu'on peut attendre. Sans doute, il y a certains caractères bien connus de nos éleveurs, qui, s'ils se trouvent réunis sur un sujet, portent à le considérer comme bon; mais, les indices qu'ils fournissent ne sont point infaillibles et les plus experts s'y trompent quelquefois. Le vacher, lui-même, n'est pas toujours fixé sur la valeur relative des bêtes de son étable qu'il traite chaque jour. Une donne beaucoup dès le vêlage, mais sa production baisse très promptement. Une autre, au contraire, ne donne jamais de gros rendements journaliers, mais reste en lactation très longtemps. Laquelle des deux produit le plus à l'année? Il n'en sait rien. Il aurait fallu que, de temps en temps, il note, sur un carnet, le rendement journalier, et qu'ensuite, il tire, par des calculs qu'il trouverait trop compliqués, le rendement total obtenu au cours de la lactation.

La plupart des syndicats d'élevage, s'occupant de l'amélioration de races bovines dont l'aptitude dominante est la production laitière, ont organisé le contrôle laitier et beurrier, qui permet de déterminer, avec une approximation suffisante, le rendement des vaches contrôlées.

Un contrôleur, qui est agent de Syndicat, passe à des intervalles d'un mois environ, mais à l'improviste, chez les éleveurs qui soumettent leurs animaux au contrôle, assiste aux traites qui ont lieu au cours de 24 heures, — traites du

soir, du lendemain matin et, s'il y a lieu, de midi — et relève les rendements.

Comme la principale utilisation de ce lait est la fabrication du beurre, le contrôleur prend des échantillons pour doser la matière grasse. Il établit, en fin de lactation, le rendement de chaque vache, en lait et en beurre.

Hérédité. — Sélection des jeunes sujets. — L'aptitude laitière est un caractère héréditaire qui se transmet généralement de mère à fille. Bien mieux, des observations extrêmement fréquentes ont permis de constater que les filles de taureaux issus de mères grandes laitières héritaient également de cette qualité.

Par conséquent, l'acheteur soucieux de peupler ses étables des meilleurs sujets devra :

S'il s'agit d'une vache, demander la carte de contrôle de sa dernière lactation;

Pour les génisses ou des taureaux, demander les cartes de lactation des mères.

Mais comment savoir quelle est la mère de ce taureau ou de cette génisse? La carte du Herd-Book, qui doit être remise par le vendeur à l'acheteur, fournira ces indications. Il est bien évident qu'en ce qui concerne les renseignements indiqués ci-dessus, on ne saurait se contenter des affirmations du vendeur, alors que des cartes délivrées par un organisme désintéressé constituent des preuves indiscutables.

Dans les régions où le contrôle laitier fonctionne depuis quelques temps déjà, l'intérêt qu'il présente est bien connu. Les vaches vendues avec un certificat de contrôle laitier favorable, les génisses ou taureaux ayant une bonne origine laitière constatée par le contrôle des mères, combiné avec le Herd-Book qui établit l'origine exacte des sujets, se vendent beaucoup plus cher que les sujets sans origine ou sans certificat de rendement. Le vendeur trouve dans ces prix favorables la compensation, au décuple, des menus frais et embarras du contrôle.

En résumé, le contrôle laitier-beurrier permet aux éleveurs :

1° D'éliminer les mauvaises vaches de leurs étables, par conséquent d'augmenter la production laitière sans frais supplémentaires;

2° Combiné avec le Herd-Book, de donner aux acheteurs la preuve de la qualité ou de la bonne origine des animaux qu'ils vendent et, en retour, d'en obtenir un prix plus élevé.

Herd-Book et contrôle laitier peuvent donc rendre de très grands services dont tout agriculteur soucieux de ses intérêts, doit chercher à profiter.

C. POUPARD,

Directeur des Services Agricoles de la Vendée.

N. B. — Le Syndicat d'élevage de la race bovine vendéenne parthenaise, avec le concours financier de la Chambre d'Agriculture, a organisé en Vendée le contrôle laitier-beurrier. Le Directeur des Services Agricoles donnera des renseignements détaillés sur ce contrôle à tous les éleveurs qui lui feront la demande.

C. P.



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans NANTES

HOMÉOPATHIE — PARFUMERIE
BANDAGES — PÉDICURE

Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

Les Allocations Familiales en Agriculture

Principe

L'allocation familiale est une prestation versée par l'employeur aux salariés qu'il occupe, en considération des charges de famille de ceux-ci.

D'un montant qui varie avec le nombre d'enfants de l'allocataire, elle a pour objet essentiel de permettre au travailleur père de famille de trouver dans l'exercice de son activité professionnelle un complément de ressources qui l'aide à faire face aux besoins de son foyer.

Elle peut revêtir des formes variées, mais, le plus souvent, elle est payée en espèces, mensuellement ou trimestriellement, pour chacun des enfants à charge jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint l'âge auquel ils doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

L'idée n'est pas nouvelle, puisque même avant-guerre, l'allocation familiale était pratiquée par certaines industries.

La loi du 11 mars 1932, comme tant d'autres, a été, on peut l'affirmer, inspirée par l'initiative privée. Elle étend à l'ensemble des travailleurs ce qui n'était que le privilège de quelques-uns.

Quel est l'objet de la loi ?

Il est double. D'une part, assurer à tous les salariés, chefs de famille, le bénéfice des allocations familiales, d'autre part, répartir équitablement entre tous les travailleurs mariés ou non les charges résultant du versement des dites allocations.

Toute l'économie de la loi repose sur le principe de la compensation entre les employeurs. C'est le seul système qui donne des garanties sérieuses contre toute exclusion des chefs de famille nombreuse.

La Caisse de compensation est donc le pivot de la loi.

Comment la loi est-elle entrée en application ?

Votée en 1932, la loi a été appliquée par échelons et successivement à toutes les professions, d'abord à l'industrie, ensuite au commerce et aux professions libérales.

Ce sont les décrets des 5 août et 16 novembre 1936 et celui du 12 mars 1937 qui la rendent applicables à l'agriculture.

La loi n'est pas entrée en vigueur dans tous les départements à la fois. C'est ainsi que les agriculteurs de la Vendée n'y seront assujettis qu'à partir du 1^{er} juillet.

Quels sont les assujettis à la loi ?

Les agriculteurs, comme les associations (Sociétés coopératives de laiterie, Sociétés coopératives de blé, Sociétés coopératives d'élevage, Sociétés coopératives de battages, syndicat etc...) sont assujettis à la loi.

En ce qui concerne les agriculteurs, ils doivent adhérer à une Caisse de compensation :

a) Les employeurs ayant occupé dans leur exploitation, au cours de l'année précédente, des ouvriers ou des employés français ou étrangers, de quelque âge et de quelque sexe que ce soit, et ayant, de ce fait, rémunéré au total de 75 journées de travail par an.

b) Les propriétaires exploitants, fermiers et métayers utilisant dans leur exploitation, en dehors de leur congé, des membres majeurs de leur famille salariés ou non, durant au total plus de 75 jours par an.

Par conséquent, d'une part au-dessous de 75 jours d'occupation dans l'année précédente, l'exploitant n'est pas obligé de s'affilier à une Caisse de compensation. D'autre part, n'est pas considéré comme employeur celui qui n'occupe, même d'une manière habituelle, que les membres de sa famille placés sous son autorité de chef de famille, ce qui est le cas pour les enfants mineurs ou non émancipés.

Par contre, un employeur qui occupe des membres majeurs de sa famille, salariés ou non, doit s'affilier à une Caisse de compensation.

Quelles sont les obligations des assujettis ?

L'employeur garde la liberté de choisir la Caisse de compensation à laquelle il veut adhérer.

De son affiliation, résultent pour lui des obligations proprement contractuelles, semblables à celle qu'entraîne l'adhésion à une association qui ne serait soumise à aucune autre prescription d'ordre administratif que celles prévues par exemple par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'adhésion à une caisse de compensation implique pour l'employeur l'application pleine et entière des statuts et règlements de ladite caisse de l'exécution des engagements résultant de cette adhésion, en particulier paiement des cotisations, droit d'entrée, participation au fonds de réserve et aux services sociaux. L'adhésion vaut pour l'ensemble du personnel.

L'employeur aura à justifier à tou-

te la réquisition des agents chargés du contrôle de l'application de la loi, qu'il est affilié à une caisse agréée et en règle avec elle.

Des sanctions importantes sont prévues pour tout employeur assujetti et qui n'aurait pas adhéré à une caisse de compensation.

Quels sont les bénéficiaires ?

Ce sont les métayers, les ouvriers, les employés ayant au minimum un enfant de moins de 14 ans à leur charge.

Les allocations familiales sont cependant dues jusqu'à l'âge de 16 ans, si l'enfant poursuit ses études, s'il est placé en apprentissage ou s'il est par suite d'infirmités, dans l'impossibilité de travailler.

Pour le département de la Vendée, le taux minimum d'allocation dû au salarié établi par le Ministère du Travail est fixé à :

- 17 fr. 50 par mois pour un enfant;
- 40 fr. par mois pour deux enfants;
- 67 fr. 50 par mois pour trois enfants;
- 95 fr. par mois pour quatre enfants;
- Et 27 fr. 50 supplémentaires pour chacun des enfants au-delà du quatrième.

Les allocations sont incessibles et insaisissables, sauf pour le paiement des dettes alimentaires contractées en vue de l'entretien ou de l'éducation des enfants qui donnent droit à ces allocations.

Les congés continueront à être payés, ainsi que les indemnités au cas d'accidents du travail.

En outre, les allocations familiales se cumulent avec :

- 1° Les indemnités d'encouragement aux familles nombreuses.
- 2° Les allocations d'assistance aux familles nécessiteuses, à la condition, toutefois, que les ressources de la famille, y compris les allocations familiales ne soient pas supérieures aux barèmes d'assistance.
- 3° Les majorations de pensions de guerre pour charges de famille.
- 4° Les majorations pour charges de familles versées par les assurances sociales.
- 5° Les allocations versées aux militaires soutiens de famille.

Par contre la Commission supérieure des allocations familiales a estimé qu'il ne devait pas y avoir cumul avec les majorations pour charges de famille des caisses de chômage que celles-ci doivent supprimer ou réduire.

Quelle est la cotisation à verser ?

Le taux des cotisations à verser par les assujettis ne peut être fixé. Il dépend du nombre des adhésions recues par les caisses de compensation.

Ainsi qu'on pourra s'en rendre compte dans l'analyse du décret du 12 mars 1933 publié dans ce même bulletin, l'adhésion des employeurs utilisant des ouvriers plus de 75 jours par an est obligatoire et le contrôle en sera fait par communes. Plus il y aura d'adhésions, plus de charges de chacun pourront se trouver diminuées.

Le fonctionnement des caisses d'allocations familiales repose donc sur le grand principe de la mutualité qui a déjà fait ses preuves dans d'autres branches (assurance des risques incendie, accidents, mortalité du bétail, etc...)

Pour réprimer la fraude, d'importantes mesures viennent d'être prises et ont fait l'objet du décret du 12 mars 1937, lequel stipule que la liste des employeurs assujettis à la loi sera affichée en Mairie et qu'une enquête sera ouverte pour contrôler l'exactitude des déclarations des employeurs.

Des premiers règlements effectués, il y a lieu de retenir que le taux des cotisations sera d'environ 1 fr. par jour lorsque tous les employeurs agricoles y adhéreront.

(Extrait du bulletin des Agriculteurs de la Vendée.)

Pour la vente de notre beurre

La question de la vente du beurre revêt dans nos régions une importance suffisante pour justifier une action de nos syndicats tendant à permettre aux cultivateurs ou plutôt aux cultivatrices (c'est un peu leur rayon spécial) de tirer de cette denrée le meilleur prix auquel nous puissions justement prétendre.

Un comité composé de délégués désignés par les Syndicats de Legé (Loire-Inférieure), Les Lucs-sur-Boulogne et Saint-Etienne-du-Bois (Vendée) et devant exercer son activité dans toute la région qui alimente les marchés des localités de Legé, Les Lucs et Palluau est en formation.

Que s'agit-il de faire :

1° Travailler pour obtenir par action de propagande d'abord, par démarches près des municipalités et autorités que la vente du beurre ait lieu selon des modalités qui ne nuisent à la longue porter atteinte aux intérêts des cultivateurs;

2° Travailler à faire cesser, par persuasion d'abord, et par des mesures énergiques si c'est nécessaire, le système néfaste et idiot de la ven-

te du beurre « au gros morceau » ; 3° Faire une propagande intensive en faveur du meilleur et rechercher de nouveaux débouchés.

En attendant le début de la campagne que nous nous proposons d'entreprendre nous prions nos syndiqués de recommander à tous et à toutes autour d'eux :

— De vendre le beurre de préférence sur le marché. De se défier des insinuations des ramasseurs à domicile et des épiciers;

— De faire constater à toutes les femmes cultivateurs que dans la pratique de la vente « au gros morceau » elles se font voler dans des proportions considérables.

Le « gros morceau » est en moyenne de 750 grammes. Exemple : au marché de Legé, début de mars, des cultivatrices étaient toutes fières d'avoir vendu leur « gros morceau » 8.50 alors que leur voisine, qui vend son beurre correctement à la livre, ne vendait que 7.25.

Pour rien au monde elles n'auraient voulu admettre qu'elles s'étaient fait voler, au contraire. Et pourtant :

Au prix de 7.25 la livre, leur « gros morceau » de 750 grammes valait 10 fr. 87 c., soit :

7.25 x 7.50 : 500 = 10.875.
Donc, perte sur le morceau de :
10.875 - 8.50 = 2.375.

C'est concluant ! Et on nous a cité des différences encore plus considérables. Ce système doit disparaître.

Le Comité qui est en voie de constitution s'y emploiera, comme il s'emploiera à faire instaurer dans nos marchés la vente du beurre, à la motte et au poids, suivant qualité.

Nous sommes assurés que nos femmes et nos grandes jeunes filles dont c'est une des fonctions de s'occuper de la préparation et de la vente du beurre nous faciliteront notre tâche. Quoiqu'en disent certains esprits malveillants et médians, le plus grand nombre d'entre elles sait fort bien compter et calculer et agir au mieux des intérêts de leur famille. Nous sommes persuadés que dans l'avenir, quand nous aurons bien mis à tous et à toutes les points sur les i et les barres sur les l, aucune d'elles ne voudra avouer avoir fait dans le passé des « gros morceaux ».

Communiqué par les Syndicats paysans chrétiens de Legé, Les Lucs-sur-Boulogne et Saint-Etienne-du-Bois.

A VENDRE. — Un moteur Japy, 4 chevaux, très bon état, pouvant servir à diverses sortes de travaux, arrosage, etc... Prix : 350 francs. S'adresser au Secrétariat.

Le Gérant : J. GRASLAND.
La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.

Les Machines à Coudre "STELLA"
garanties 10 années contre tous vices de construction, a l'optées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES
LES TANDEMS
LES TRI-CYCLES
LES ÉCRÉMEUSES

"STELLA"

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER
PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs pour Robes et Manteaux

T..F., Phonos, Disques

CENTRAI-RADIO

A. HARDY
35, rue de Verdun
NANTES

Sté ELECTRIQUE DE L'OUEST
10 bis, rue Copernic
NANTES

VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS
LOCATION DE HAUTS-PARLEURS POUR RÉUNIONS

Toutes installations électriques
— LUSTRIERIE —

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE
Magasin à SCAER (centre de triage)

BLÉS DE SEMENCE DU NORD

Joseph BIDAUD, NANTES
115, Rue de Rennes 115
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ

DECRÉ

BANDAGES HERNIAIRES

CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...

sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs

GUINEL
SPECIALISTE

1, Place de l'Ecluse
NANTES

A L'AUTOMNE EN HIVER

sur vos blés...
sur vos prairies...
mettez de l'

AZOTE

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :
5, Rue Anizon - NANTES